

Certificat en coopération internationale

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-368-5-1


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Certificat en coopération internationale

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été


 Capacité d'accueil non limitée


 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Stages facultatifs

 Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.

 Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Carine Nassif-Gouin 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ppl-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Coopération internationale
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ppl-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Le programme permet de développer une approche multidisciplinaire de la coopération internationale et du développement. L'étudiant fera l'acquisition de connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle et de compétences personnelles et professionnelles nécessaires à l'intervention dans des situations complexes.

Offert par des praticiens chevronnés issus du milieu, ce certificat allie connaissances théoriques et compétences pratiques. Il propose une formation reconnue par le milieu.

Objectifs

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre, analyser et agir dans des contextes et des situations liés à la coopération internationale et au développement. De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à : adopter une approche multidisciplinaire de la coopération internationale; développer une approche critique de la coopération internationale et du développement; acquérir les connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle; intégrer la pratique professionnelle dans la construction des savoirs associés au programme; s'approprier une conception de son rôle dans une perspective d'empowerment; transférer dans des situations concrètes les apprentissages réalisés dans le programme.

Forces

- Ce programme est reconnu par nos partenaires : AQOCI, Carrefour international, CECL, CUSO, SACO/CESO, Équiterre, Jeunesse Canada Monde, Oxfam-Québec, Développement et Paix, Ingénieurs Sans Frontières Québec.
- L'étudiant a la possibilité de réaliser un stage à l'étranger.

Perspectives d'avenir

L'étudiant ayant cette formation (complémentaire) pourrait travailler dans les :

- Organismes de coopération internationale (OCI) québécois et canadiens
- Organisations internationales
- Entreprises privées exerçant des activités internationales
- Secteurs associant l'international à un champ disciplinaire du programme (médias, développement durable, droits de la personne, multi et interculturalisme...).

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
 - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC et
 - avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole (attestations requises).
- Base universitaire
 - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat). et
 - avoir une expérience pertinente de travail rémunérée ou bénévole (attestations requises).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole, attestations requises.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Action communautaire	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-251-5-0	Jour
Gestion philanthropique	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-067-5-0	Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} juin 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 18 novembre 2019

Été

- **Été 2020:** Du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} avril 2020

Structure du programme (1-368-5-1)

Version 01 (E17)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PPL 1040	Enjeux et perspectives de la coopération internationale	3.0S
PPL 2025	Dynamique de la coopération	3.0S
PPL 3010	Coopération et interculturelisme	3.0S

Bloc 70B Activité d'intégration

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PPL 3100	Stage en coopération internationale	3.0
PPL 3200	Travail dirigé en coopération internationale	3.0

Bloc 70C Problématiques spécifiques et pratiques reliées

Option - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PPL 2028	Citoyenneté et développement	3.0	PPL 3035	Économie sociale et solidaire	3.0S
PPL 2030	Méthodes et outils d'intervention	3.0	PPL 3050Y	Santé et transculturalité	3.0
PPL 2040	Rapport hommes/femmes et développement	3.0J	PPL 3075X	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement	3.0S
PPL 2065	Éducation et développement	3.0	PPL 3075Y	Conflits, paix, coopération et développement	3.0
PPL 3014	Intervention en situation d'urgence	3.0J	PPL 3075Z	Gouvernance, corruption et développement	3.0
PPL 3015	Gestion de projets et coopération	3.0J	PPL 3080Y	Écoles d'été du CÉRIUM	3.0
PPL 3025	Approches et enjeux du développement durable	3.0S			

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S	POL 3835	L'Amérique latine	3.0J
PHE 1001	Introduction à la philanthropie	3.0S	POL 3855	Enjeux politiques en Afrique	3.0J
POL 1600	Relations internationales	3.0J S	PPL 3040	Communication interculturelle	3.0J S
POL 2510	Les organisations internationales	3.0J	SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0J
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0J	SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0J

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Relations industrielles	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-230-5-2	Soir
Relations publiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-400-5-0	Soir
Études internationales	Baccalauréat	90 crédits	1-960-1-3	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en coopération internationale. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.